

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		1 Page
	BULLETIN D'INFORMATION	Création	MàJ	Vérification
		18/06/2019		18/06/2019
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Élaboration : Mme Géraldine BELLOEIL Poste 34660	25/06/2019	26/06/2019	Permanente

**CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT
D'ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS 2^{ème} GRADE
BRANCHES : GESTION ADMINISTRATIVE GENERALE**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

- Vu - la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu – le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Vu – le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
- Vu – le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
- Vu - l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au deuxième grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers,
- Vu la décision portant ouverture du concours interne sur épreuves d'Adjoint des Cadres Hospitalier 2^{ème} grade du 25 juillet 2018 fixant la date limite de dépôt de candidature au 20 octobre 2018,
- Vu les délibérations du jury qui s'est réuni le 25 juin 2019,

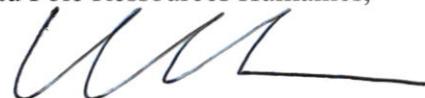
DECIDE

d'arrêter comme suit au titre de l'année 2019, la liste d'aptitude au grade
D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS 2^{ème} Grade :

Liste principale

1^{ère} BRUSSET Emilie née LEROUX
2^{ème} BARBIER Thierry
3^{ème} CHARLET Monique née ICARDO

Par délégation,
La Directrice du Pôle Ressources Humaines,



Karine HAMELA